

Une application web pour gérer votre Contrat Pédagogique de Réussite

Du 2 septembre 2019 au 31 octobre 2019



Favoriser l'orientation et la réussite étudiante : voilà le **but principal** du **contrat pédagogique de réussite (CPR)**. Géré sous forme d' **application web**, le **CPR** sera **accessible** sur le site de l'université **début septembre**.

Pour l'**année universitaire 2019/2020**, notre université a fait le choix de **contracter exclusivement** avec les **étudiants de 1ère année de licence**.
À terme, le CPR concernera bien l'ensemble des étudiants de licence.

Accéder à l'application : <https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/cpr/>

Le **contrat pédagogique de réussite** s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté licence du 30 juillet 2018, dont les dispositions prévoient que « **chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite** ».

Objectifs du contrat pédagogique de réussite étudiant

Il a pour objectif côté étudiant de **définir les aménagements d'études** ou **adaptations de parcours** visant à **favoriser leurs conditions d'études et de réussite**. Chaque étudiant sera en lien avec **un directeur des études** propre à sa formation.

Les aménagements d'études concernent les étudiants qui souhaitent voir reconnaître des situations particulières (salarial, handicap...) ou qui nécessitent une adaptation de leur parcours de formation (renforcement disciplinaire, tutorat...).

Contenu du contrat

Il comprend les **choix pédagogiques** de l'étudiant, ses **engagements personnels** et **ceux de l'université** pour la réalisation du contrat et si besoin, les modalités d'aménagements d'études ou d'adaptation du parcours de formation.

Si vous avez besoin d'assistance, rendez-vous à l'espace numérique.

